|  |  |
| --- | --- |
|  |  |

**Objet : Appel à candidatures pour le poste vacant de l’Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l’orientation sexuelle et l’identité de genre**

Le Secrétariat du Conseil des droits de l’homme présente ses compliments à toutes les Missions permanentes auprès de l’Office des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, les institutions nationales, les organisations non gouvernementales et aux autres organes des droits de l’homme et a l'honneur de les informer que le poste vacant de l’Expert indépendant sur la protection contre la violence et la discrimination fondées sur l’orientation sexuelle et l’identité de genre ([résolution du CDH 32/2](http://ap.ohchr.org/documents/dpage_e.aspx?si=A/HRC/RES/32/2)) est à pourvoir suite à la démission du titulaire du mandat actuel le 8 septembre 2017.

Les candidatures individuelles, comprenant une lettre de motivation, devront être soumises et reçues au plus tard **le 11 octobre 2017 (midi temps moyen de Greenwich / GMT)** via la procédure de candidature en ligne, comprenant (1) un questionnaire à remplir sur internet et (2) un formulaire au format Word à télécharger. Des informations supplémentaires concernant la sélection et la nomination des titulaires de mandat au titre d’une procédure spéciale et la procédure pour présenter une candidature en ligne sont disponibles au lien électronique suivant :

[http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/SP/Pages/Nominations.aspx](https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/SP/Pages/Nominations.aspx)

En cas de problèmes techniques, le Secrétariat peut être contacté par courrier électronique à [hrcspecialprocedures@ohchr.org](mailto:hrcspecialprocedures@ohchr.org) ou par fax à + 41 22 917 9008.

Le Secrétariat du Conseil des droits de l’homme saisit cette occasion pour présenter à toutes les Missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève, les organisations internationales ou leurs bureaux, les institutions nationales des droits de l’homme, les organisations non gouvernementales, et aux autres organes des droits de l’homme l’assurance de sa plus haute considération.

Le 14 septembre 2017